



Association 8 vies pour la planète
15 chemin Embarben 13250 St Chamas

Saint-Chamas 20 décembre 2021

DDTM13

M. Chomard, chef du Service Mer eau et Environnement
16, rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE Cedex 03

Objet : Demande d'autorisation de transplantation de zostères marines et de cymodocées dans l'étang de Berre pour l'année 2022 (projet ZoRRO2)

Dossier suivi par : Pascal Bazile (06 63 65 28 72 pascal.bazile@sfr.fr)

Monsieur Chomard,

Nous vous prions de trouver ci-joint un projet de transplantation de zostères marines (et de cymodocées) vers l'étang de Berre, accompagné d'une demande officielle de prélèvement et de transport d'espèces naturelles protégées (CERFA 11633 02). Le projet est imprimé en noir et blanc, mais nous envoyons le fichier informatique à Mme Coudrillier, la personne de vos services qui avait suivi le dossier en 2021.

Le présent projet est en effet la suite de notre campagne de 2021. Il s'appelle désormais ZoRRO (Zostères le Retour Rapide comme Objectif), nous appelons ZoRRO1 la campagne effectuée en 2021 et logiquement ZoRRO2 celle que nous espérons effectuer en 2022.

Le concept reste le même, celui d'un projet participatif, à budget prévisionnel nul (quelques centaines d'euros seront peut-être demandés pour du matériel, mais ce n'est même pas sûr) car totalement basé sur le bénévolat. La campagne 2021 nous a convaincu du réservoir de bénévoles à la fois nombreux et soucieux de bien faire pour aider l'étang de Berre à retrouver une biodiversité plus grande et plus conforme à sa (bonne) qualité d'eau actuelle.

Nous ne saurons qu'au printemps prochain le taux de réussite de ZoRRO1, nous avons donc dû construire ZoRRO2 sans ces informations. Cependant les méthodes proposées pour ZoRRO2 nous semblent néanmoins meilleures, car nous avons davantage cherché ce qui avait été tenté ailleurs et ainsi trouvé des méthodes qui nous semblent plus adaptées à notre géographie, nos moyens et l'expérience de ZoRRO1.

Nous vous envoyons notre projet beaucoup plus tôt que l'an dernier, pour permettre un travail plus serein avec vos services et, en cas d'autorisation, avoir le temps de le « vendre » auprès des nombreuses sources de bénévoles potentiels : clubs de plongées, associations de protection de l'environnement, lycées...

Le planning dicté par la nature est en effet le suivant : les graines sont mûres fin mai. Pour les rhizomes-épaves on doit pouvoir commencer à les récolter en avril, quand les feuilles commencent à grandir et que les tempêtes commencent à en arracher quelques pieds...

En espérant que la DDTM 13 autorise notre projet, nous vous assurons, M Chomard, de nos meilleurs sentiments.

Damien BONNET, directeur

Copie : M Khelfa, maire de Saint-Chamas et président du GIPREB (par mail)
Mme Coudrillier, DDTML13 (par mail)